

Côte d'Ivoire

MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2016-2019

Le 21 novembre 2016

I. CONTEXTE

1. L'exécution du Plan National de Développement (« PND ») 2012-2015 a été, à bien des égards, un franc succès et les résultats selon la communauté internationale ont été impressionnants au cours des quatre dernières années. Nous avons réussi à remettre notre économie sur la voie d'une croissance forte et durable avec le plein soutien de nos partenaires au développement. Nous avons rejoint le groupe de tête des pays à forte croissance dans le monde, avec un taux moyen de croissance du PIB réel d'environ 9%. Nous avons créé, en seulement quatre ans, plus de deux millions d'emplois. Nous avons également augmenté les revenus de la grande majorité des Ivoiriens dans les campagnes et dans les villes tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Ces résultats économiques nous ont permis de renforcer nos infrastructures économiques et sociales qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des ivoiriens. La stabilité macroéconomique a été retrouvée, avec la maîtrise des équilibres budgétaire et extérieur. En outre, l'environnement des affaires s'est considérablement amélioré. Selon le rapport 2016 du Forum Economique Mondial, la Côte d'Ivoire est l'une des économies les plus compétitives en Afrique. Elle a progressé de vingt-cinq places au classement 2015-2016 de l'Indice de Compétitivité Globale après une progression de onze places au classement précédent. En outre, concernant la gouvernance, le rapport 2016 de l'Institut Mo Ibrahim situe la Côte d'Ivoire parmi les dix pays ayant fait le plus de progrès sur les cinq (05) dernières années. Enfin, l'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès accomplis dans les domaines de la politique macroéconomique, de la bonne gouvernance et de la transparence. Des acquis ont été également enregistrés dans le développement du capital humain, avec la réalisation d'importants investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition. Au plan politique, les réformes menées ont permis de rétablir l'Etat de droit et les libertés civiques.

2. L'environnement socio-politique continue de s'améliorer. Les élections présidentielles du 25 octobre 2015, ouvertes, libres et transparentes se sont déroulées dans un environnement apaisé. Le Gouvernement compte consolider ce climat avec la tenue des élections législatives en 2016. Par ailleurs, un referendum constitutionnel a eu lieu le 30 octobre 2016. La nouvelle Constitution vise à renforcer notamment la cohésion sociale et la stabilité politique.

3. Des efforts restent à faire pour consolider notre chemin vers l'émergence à l'horizon 2020 et réduire de moitié le taux de pauvreté. Dans cette perspective, les grands objectifs de notre Plan National de Développement 2016-2020 sont l'accélération de la redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés, l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'électrification de tous les villages de plus de 500 habitants, l'éducation pour tous, un meilleur accès à l'information grâce au programme « un citoyen, un ordinateur, une connexion internet », un système de santé d'excellence et de proximité, la Couverture Maladie Universelle, une plus grande représentativité accordée aux femmes, le classement parmi les 50 premiers pays du monde en matière de climat des affaires et une place de choix parmi les pays Africains les mieux classés en ce qui concerne la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des ressources publiques, et le développement humain.

4. Le PND 2016-2020 consacre l'industrie comme l'un des piliers de la transformation structurelle de l'économie. Ainsi, il met l'accent sur : (i) l'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment dans les filières agricoles ; (ii) la formation professionnelle et la responsabilité sociétale des entreprises ; et (iii) la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages comparatifs du pays. Le cadre macroéconomique continuera d'être solide et durable. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance économique forte, inclusive, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du Genre et de l'environnement. Un effort particulier sera effectué afin d'améliorer la qualité de notre système éducatif, de le rendre accessible à tous et en adéquation avec les besoins du marché du travail. Enfin, nous mettrons l'accent sur l'amélioration de la qualité de nos services de santé tout en nous assurant que ceux-ci sont accessibles à tous au travers de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

5. Pour soutenir le PND, la Côte d'Ivoire a sollicité des nouveaux accords de trois ans au titre de la Facilité Elargie de Crédit couplée avec le Mécanisme Elargi de Crédit (FEC et MEDC). La mise en œuvre des programmes économiques et financiers appuyés par la Facilité Elargie de Crédit sur la période 2011-2015 a contribué notamment à : (i) consolider le cadre macroéconomique après les déséquilibres externe et interne induits par la crise postélectorale, (ii) réduire la pauvreté, (iii) annuler et restructurer la dette, et normaliser les relations avec les créanciers, (iv) améliorer les indicateurs du « Doing Business », (v) apurer les arriérés intérieurs, (vi) améliorer l'équilibre financier du secteur électricité, (vii) assurer un revenu adéquat aux producteurs de café et de cacao, (viii) renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, et (ix) améliorer le suivi et la gouvernance des entreprises publiques.

6. Les nouveaux accords de trois ans visent à soutenir les efforts du Gouvernement, pour consolider les acquis, avec notamment le maintien de la soutenabilité du cadre macroéconomique et budgétaire pour la mise en œuvre du PND 2016-2020. Il est arrimé aux objectifs des Autorités qui sont de (i) continuer de renforcer la qualité des institutions et la bonne gouvernance, (ii) maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, (iii) accélérer la transformation structurelle de l'économie et (iv) réduire de moitié le taux de pauvreté par une meilleure redistribution des fruits de la croissance.

Le présent mémorandum décrit l'évolution économique récente, décline les objectifs à court terme et présente le programme économique et financier à moyen terme.

II. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

7. Malgré une croissance mondiale atone et la chute du prix des matières premières, le taux de croissance du PIB en termes réels de la Côte d'Ivoire de 9,2% en 2015, est resté parmi les plus élevés dans le monde. Ce dynamisme a été porté notamment par l'agriculture d'exportation, l'extraction minière (pétrole, or), les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et le secteur des services. Par ailleurs, les équilibres extérieur et budgétaire ont été meilleurs que prévus. La gestion dynamique du budget de l'Etat, à travers le maintien des dépenses dans la limite des ressources mobilisées, a permis de contenir le déficit budgétaire, malgré un contexte de hausse importante des investissements et des appuis extérieurs. En 2015, année électorale, le déficit budgétaire global s'est établi à 2,9% du PIB (contre 3,6% prévu). Le taux d'inflation de 1,2% est resté bien en-dessous de la norme communautaire de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

8. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. En effet, l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale est passé de 19,5% du PIB à fin 2014 à 22,8% du PIB à

fin 2015. Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'est maintenu à 18,5% en 2015. Le suivi de la dette des entreprises publiques a été renforcé. Cela s'est traduit par une amélioration de la gestion des statistiques et des paiements. Ainsi, le Gouvernement produit, notamment, les données relatives aux garanties et prêts rétrocédés, aux prêts en devises, à la situation des impayés (y compris l'évolution des arriérés des prêts garantis et rétrocédés) et aux dettes intérieures et extérieures. Ainsi, à fin juin 2016, le stock de la dette des entreprises publiques enregistré dans la « base de données des entreprises publiques »¹ s'élève à 3,5% du PIB dont 0,2% du PIB garanti par l'Etat.

9. L'activité économique s'est consolidée à fin juin 2016.

- L'ensemble des secteurs de l'économie affiche une bonne dynamique à l'exception du secteur primaire du fait de la faible pluviosité. Concernant le secteur secondaire, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), croît de 10,1% en moyenne sur le premier semestre 2016. L'activité industrielle bénéficie de la progression des industries extractives (+75,5%) et de la branche « électricité, gaz et eau » (+14,0%). Le BTP poursuit son dynamisme, avec un accroissement de 8,1% en moyenne de l'indicateur avancé. Au niveau du secteur tertiaire, l'indice du chiffre d'affaire du commerce de détail hors produits pétroliers présente une orientation favorable des ventes qui progressent de 1,0%. Il est également enregistré une embellie des transports avec une augmentation de 8,8% du nombre de voyageurs commerciaux et une bonne tenue des télécommunications. De plus en plus, les entreprises choisissent la Côte d'Ivoire pour établir leurs unités de production et exporter vers les pays de la sous-région.
- L'exécution budgétaire a été marquée par un bon niveau de recouvrement des recettes et une sous exécution des dépenses. Les recettes fiscales ont enregistré un dépassement d'objectif de 7,6 milliards de FCFA. Quant aux « dépenses totales et prêts nets », ils ont connu une sous consommation imputable notamment à une faible exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. En effet, les investissements financés sur ressources extérieures ont enregistré un taux d'exécution de 72,1% tandis que ceux exécutés sur ressources intérieures ont été exécutés à hauteur de 83,6%. Ces niveaux d'exécution sont imputables (i) aux procédures de certains partenaires techniques et financiers, dont les projets sont exécutés par eux-mêmes avec un retard d'information à la partie nationale, et (ii) aux besoins de spécialistes en passation de marchés pour améliorer la qualité de préparation des dossiers d'appels d'offres afin de réduire davantage le délai de passation des marchés, qui est passé de 322 jours en 2013 à 122 jours à fin 2015, afin d'atteindre l'objectif de 88 jours fixé par le Gouvernement. Le solde primaire de base ressort excédentaire à 85,5 milliards de FCFA tandis que le solde budgétaire global enregistre un déficit de 191,3 milliards de FCFA.
- La masse monétaire s'est accrue de 11,0% résultant principalement de l'augmentation des crédits à l'économie (+20,4%) et de la position nette du Gouvernement (+31,4%). Les avoirs extérieurs nets ont baissé de 10,9%.
- En ce qui concerne la solidité financière du secteur bancaire, le nombre d'infractions des banques à la réglementation relative « au capital minimum de 10 milliards de FCFA » est passé de 10 en décembre 2015 à 7 en juin 2016. Ces derniers disposent d'un délai de grâce, échéant le 30 juin 2017, pour se conformer au seuil de 10 milliards de FCFA. Cependant, le ratio de solvabilité est ressorti à 8,6% en juin 2016, contre 9,6% en juin 2015.
- Le marché du travail continue d'évoluer positivement, avec une hausse de 6,2% de l'effectif des salariés du secteur formel. Cet accroissement est dû notamment au secteur privé (+6,5%) qui cumule 81,3% des créations nettes d'emplois.

¹Le champ couvert par la base de données concerne l'ensemble des entreprises à participation publique majoritaire et la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

▪ Les indices boursiers sont en hausse. Le marché boursier enregistre une progression moyenne des indices BRVM 10 (+1,6%) et BRVM Composite (+15,9%) par rapport à fin juin 2015. De même, la capitalisation boursière augmente de 8,3%.

10. Des réformes structurelles majeures ont été mises en œuvre.

▪ En vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales, d'importantes réformes ont été mises en œuvre par le Gouvernement, aussi bien en matière de fiscalité intérieure qu'au niveau de la fiscalité de porte (Voir Encadré 1).

Encadré 1 : Les réformes fiscales à fin 2015

En matière de fiscalité intérieure :

▪ Un plan d'actions basé sur la stratégie de réforme de la TVA a été élaboré et mis en œuvre avec pour objectif, l'optimisation du rendement de cet impôt. En outre, deux Centres de Moyennes Entreprises (CME) ont été créés et sont opérationnels dans le cadre du renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale. L'expérience des deux centres des moyennes entreprises a été un succès, avec une réduction significative du taux de défaillance qui est passé de l'ordre de 30-35% à moins de 5% en 2015, soit le taux normal enregistré dans les pays modèles. Par ailleurs, les CME ont amélioré l'efficacité de l'administration en matière de recouvrement de TVA. Selon le rapport de la mission d'assistance technique du FMI de février 2016, le rendement de la DGI en matière de recouvrement de la TVA a augmenté de 0,3% du PIB en 2015 par rapport à 2014.

▪ Le problème d'accumulation de stock de crédits non remboursés auquel le Gouvernement faisait face depuis plus de 10 ans a été résolu. Il n'existe plus de crédits de TVA validés en souffrance et le délai moyen de paiement a été réduit de 13,7 mois en 2013 à 1,1 jours à fin décembre 2015. Le Gouvernement a également apporté plus de transparence dans les paiements, en les faisant selon l'antériorité (First in, First Out). De même, dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale et dans le souci de faciliter le suivi des dossiers de remboursement de crédits de TVA par les clients de l'administration fiscale, le processus d'instruction des dossiers de remboursement de crédits de TVA a été informatisé, du dépôt du dossier au paiement. Une interface web a été mise en place pour permettre aux opérateurs économiques d'assurer le suivi de leurs dossiers en ligne. Par ailleurs, les administrations fiscale et douanière ont été interconnectées, afin d'automatiser les échanges d'information, notamment sur les attestations d'exportation, les numéros de comptes contribuables et de réduire les risques de fraudes.

▪ Un formulaire unique de déclaration des impôts a été mis en place pour faciliter les formalités aux opérateurs économiques. Le formulaire unique a permis de ramener le nombre de procédures et de paiements qui est passé de 63 à 24 dans l'année et est désormais utilisé par 100% des entreprises.

▪ Un Livre Foncier Electronique (LIFE) a été mis en place en 2014, pour permettre aux professionnels de l'immobilier d'obtenir à distance les informations nécessaires à la conduite de leurs activités. Cette réforme devrait contribuer à accélérer le dynamisme du secteur immobilier et accroître la formalisation des documents fonciers, gage d'une mobilisation plus importante de fiscalité sur le foncier. Destiné à accroître la célérité et la sécurité des transactions immobilières, le LIFE qui peut se définir comme la version informatisée du livre foncier registre, est entré en phase de consultation externe depuis le mois de janvier 2014.

▪ Le Gouvernement a développé un applicatif de gestion du contrôle fiscal, en vue d'intégrer plus de transparence et d'accroître la qualité et le rendement du contrôle.

▪ Dans le but d'assurer un meilleur suivi des revenus du pétrole, une sous-direction spécifique a été créée à la Direction Générale des Impôts. Elle participe aux enlèvements de produits pétroliers et s'assure du paiement à bonne date des parts Etat des enlèvements.

En matière de fiscalité de porte :

▪ La gestion électronique des chèques a été informatisée à la DGD en collaboration avec la BCEAO. Cette mesure a permis de résoudre la problématique des chèques impayés restés sans suite. Le taux d'encaissement des chèques impayés est passé de 71% à fin 2014 à quasiment 100% en 2015.

- Le Gouvernement a renforcé le contrôle des marchandises, notamment avec la réhabilitation des postes frontières, la couverture de l'ensemble du territoire et l'acquisition de deux (2) scanners mobiles à rayon X. Cette acquisition sans coût additionnel pour les opérateurs économiques et exploitée par les douaniers eux-mêmes ouvre la Direction Générale des Douanes vers de nouveaux métiers, notamment l'imagerie et permet de réduire considérablement les risques de fraudes.

- Le Gouvernement a également créé une direction en charge de la gestion des régimes économiques, notamment les Admissions temporaires, les entrepôts et les exonérations. Ces dispositions combinées avec le renforcement du contrôle, ont permis d'accroître les recettes douanières sur la période 2012-2015.

- La création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) devrait contribuer à la simplification des formalités d'importations de marchandises et à la réduction du nombre de documents et des délais.

Enfin, dans le but de mieux informer les populations sur les coûts des exonérations et leurs répartitions, le Gouvernement a commencé à produire un rapport sur les dépenses fiscales, annexé à la Loi des Finances.

- Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la dette publique, le Gouvernement finalisera la réorganisation de la Direction de la Dette Publique selon les exigences internationales et les normes communautaires de l'UEMOA. Cette nouvelle entité sera organisée en «Front, Middle et Back office» et centralisera l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.

- Concernant la gouvernance des entreprises publiques, le cadre de gestion a été renforcé. Les organes sociaux des entreprises publiques ont été installés et ces entités sont gérées suivant une feuille de route de renforcement de la gouvernance. Les comités d'audits et de gestion des risques ont été installés dans 39 entreprises sur 43. Par ailleurs, un arrêté fixant le seuil d'emprunts des entreprises publiques au-delà duquel l'accord du Ministère du Budget est nécessaire a été signé en juin 2015 en vue d'encadrer leur endettement et garantir leur viabilité financière.

- Une Direction Générale pour la maîtrise de l'eau a été mise en place au sein du Ministère en charge de l'Agriculture, afin d'adresser toute la problématique liée à la question de l'irrigation de l'agriculture dans un contexte de changement climatique.

- L'assainissement du secteur financier se poursuit. La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) a été mise sous Administration Provisoire en juin 2015, suivi de la décision du Gouvernement en mars 2016 de restructurer la banque. Dans ce cadre, une stratégie a été adoptée et un appel d'offres a été lancé en mai 2016 pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer un plan global de restructuration. Le Gouvernement a également pris la décision en mars 2016 de privatiser la Versus Bank et la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI). Une banque conseil a été recrutée pour accompagner le Comité de privatisation pour la valorisation de ces banques et l'identification de repreneurs potentiels.

- Les actions visant l'amélioration du climat des affaires ont été poursuivies avec la mise en place du Guichet Unique du Permis de Construire, en vue de faciliter les procédures d'acquisition des titres de propriétés foncières et d'assurer plus de célérité dans le traitement des demandes. Par ailleurs, dix Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) ont été sélectionnés pour appuyer les efforts de mobilisation des ressources. Le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) est opérationnel depuis février 2016 et les informations sont disponibles sur environ 690 000 clients détenteurs de comptes. Conformément aux dispositions de la loi uniforme portant réglementation des BIC, tous les établissements assujettis sont tenus de participer au système d'échange d'informations sur le crédit. En outre, le consentement préalable des clients bénéficiant de crédits antérieurs à la date de création du BIC n'est plus requis pour la collecte des informations suite à la prise de l'ordonnance n° 2016-20 du 27 janvier 2016.

III. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2016-2019

A. Cadre Macroéconomique

11. Conformément au Plan National de Développement (PND 2016-2020), l'émergence de la Côte d'Ivoire sera bâtie sur une transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur la transformation des produits de rentes et l'accélération de l'industrialisation dans un cadre macroéconomique solide. Le PND 2016-2020, vise une croissance rapide et soutenue, permettant de faire de la Côte d'Ivoire un pays à revenu intermédiaire avec une qualité de vie améliorée pour l'ensemble de la population. Le développement des secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie constituera un levier essentiel pour diversifier l'économie et réduire la vulnérabilité aux chocs exogènes. Cela passe par le développement des industries manufacturières à plus forte valeur ajoutée et un aménagement cohérent du territoire afin d'enclencher un processus de transformation structurelle pouvant conduire à un niveau de développement plus élevé basé sur la compétitivité et l'innovation. Au centre de cette transformation structurelle se trouvent l'Etat et les Institutions de la République. Elle nécessitera également : (i) le développement d'infrastructures économiques de qualité prenant en compte les préoccupations liées à l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement, et (ii) un climat de paix et de sécurité qui offrira des opportunités pour le développement de la coopération internationale, l'intégration régionale et la contribution de la diaspora ivoirienne au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

12. La croissance économique attendue de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016-2020) est de 9,3% en 2016 puis 8,9% en 2017 et d'un taux moyen d'environ 8,4% entre 2018 et 2020. La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2017-2020 serait tirée à la fois par l'ensemble des secteurs, principalement secondaire et tertiaire. Sur cette période, ces secteurs enregistreraient des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 6,4%, 9,5% et 10,7%, tirés par un accroissement subséquent des investissements, en particulier du secteur privé, et par la poursuite de mesures structurelles de grande envergure.

- Le secteur primaire serait tiré particulièrement par l'agriculture vivrière qui devrait bénéficier des retombées du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), et le programme de relance de l'agriculture vivrière. D'importantes ressources ont été consacrées à la modernisation de l'agriculture afin d'accroître la productivité et favoriser le transfert de la main d'œuvre vers les autres secteurs, notamment l'industrie. Dans le secteur vivrier, le Gouvernement a conduit une analyse détaillée de la situation des productions vivrières afin d'évaluer l'impact des changements climatiques et de dégager les mesures urgentes et structurelles à mettre en œuvre pour renforcer la production. Les résultats de cette analyse ont permis d'intensifier les actions notamment en faveur de la culture du riz, de la banane, du manioc et de l'igname. Ces actions portent sur (i) la distribution de semences améliorées, la construction des centres semenciers, (ii) la formalisation des circuits de commercialisation pour réduire la pression des cartels, (iii) la poursuite de la construction d'infrastructures hydro-agricoles et de l'installation des décortiqueuses, (iv) le renforcement de la formation professionnelle agricole et (v) la création d'une bourse des matières premières agricoles. Le financement de ce programme est retracé dans le budget de l'Etat et son exécution se fait selon les règles budgétaires.
- Le secteur secondaire serait porté par les BTP, le développement des industries manufacturières notamment agroalimentaires, ainsi que l'accroissement de la production minière et énergétique. Il bénéficierait également de l'aménagement et la mise en activité de nouvelles zones industrielles notamment à Abidjan.
- Quant au secteur tertiaire, il tirerait profit de la bonne tenue du transport, des télécommunications et de l'activité bancaire et financière.

Encadré 2 : Orientations stratégiques et résultats attendus de la mise en œuvre du PND 2016-2020

L'exécution du PND 2012-2015 a été un franc succès et la Côte d'Ivoire a rejoint le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde avec un taux moyen annuel de croissance du PIB réel de 9 %. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance économique forte, solidaire, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du Genre et de l'environnement.

Le PND 2016-2020, qui tire les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2015, a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et de réduire le taux de pauvreté de moitié. La nouvelle stratégie repose sur la transformation structurelle de l'économie. Elle consacre l'industrie comme un des piliers de la transformation structurelle de l'économie en mettant l'accent sur : (i) la densification et la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire ; (ii) l'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment des filières agricoles et ; (iii) le développement du capital humain.

La réduction de la pauvreté et une meilleure redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés et les plus vulnérables, sont également un pilier de cette stratégie.

A travers la mise en œuvre du PND 2016-2020, le Gouvernement compte poursuivre les réformes structurelles et sectorielles de grande ampleur pour permettre à la Côte d'Ivoire de rejoindre à l'horizon 2020 les 50 premiers pays du monde en matière de climat des affaires selon le classement "Doing Business" de la Banque Mondiale. Ces réformes devraient également permettre de figurer dans le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources publiques. La Côte d'Ivoire ambitionne également de figurer parmi les pays africains les mieux placés dans l'Indice du Développement Humain du PNUD.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu un niveau d'investissement global de l'ordre de 30 000 milliards de FCFA sur la période 2016-2020 (soit environ 60 milliards de dollars) dont 11 284 milliards de FCFA (22,5 milliards de dollars) pour les investissements publics structurants et 18 716 milliards de FCFA (37,5 milliards de dollars) pour les investissements privés. Le taux d'investissement devrait passer de 18,7% du PIB en 2015 à 23,9% en 2020 (l'investissement public passerait de 8% en 2015 à 9,4% en 2020 et l'investissement privé de 10,7% en 2015 à 14,5% en 2020). La contribution du secteur privé à l'investissement y compris les Partenariats Public-Privés (PPP) devrait atteindre 70% en 2020.

Les investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs puissants de croissance transversaux (sécurité, gouvernance, justice, santé, éducation et environnement) et verticaux (agriculture, énergie, mines, hydrocarbures, industrie, tourisme et secteur financier).

En vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement du Plan National de Développement (PND 2016-2020), un Groupe Consultatif s'est tenu avec succès les 17 et 18 mai 2016 à Paris.

Concernant le secteur public, le montant total des financements annoncés par les bailleurs de fonds s'est élevé à 7 700 milliards de FCFA soit 15,4 milliards de dollars dont 6 350 milliards de FCFA (12,7 milliards de dollars) de nouveaux financements et 1 350 milliards de FCFA (2,7 milliards de dollars) de financements acquis.

S'agissant du secteur privé, les intérêts exprimés séance tenante sur les opportunités d'investissements présentées au cours du Groupe Consultatif sont ressortis à 19 milliards de dollars, soit 9 500 milliards de FCFA dans l'attente de la finalisation des échanges qui vont se poursuivre dans les prochains mois.

13. En 2016, l'activité économique devrait enregistrer une croissance de 9,3%, portée par les secteurs secondaire et tertiaire. Le taux de croissance du secteur primaire se situerait à +2,0%, dû à la bonne performance de l'agriculture vivrière (+7,4%) suite au retour des pluies. Ceux des secteurs secondaire et tertiaire seraient respectivement de +16,8% et +10,8%, grâce aux performances de l'énergie, des BTP et de l'extraction minière, ainsi que des services de transport, des banques et assurances. Du côté de la demande, la croissance reste portée par la consommation finale (+8,0%) et le dynamisme des investissements (+28,6%), en relation avec l'amélioration continue du climat des affaires et l'accélération de l'exécution physique des projets.

14. Les échanges avec l'extérieur seraient caractérisés par un excédent du solde global de 0,8% du PIB en 2016 sous l'effet de l'afflux de capitaux.

15. La situation monétaire en 2016 enregistrerait une hausse de 12,9% de la masse monétaire par rapport à 2015 due à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 8,5%, et des crédits à l'économie de 18,5%. Le renforcement des avoirs extérieurs proviendrait de la mobilisation des ressources extérieures sur des prêts projets et des investissements directs étrangers. Quant aux crédits à l'économie, ils bénéficieraient de la confiance des acteurs du secteur bancaire en lien avec les perspectives positives à moyen terme qui offrent des opportunités croissantes.

B. Emploi et politique sociale

16. Le Gouvernement entend mettre le développement du capital humain et l'amélioration du bien-être de la population au centre de ses priorités. La croissance inclusive, principal moyen d'amélioration du bien-être des populations, nécessitera (i) la mise en place des mécanismes favorisant l'emploi des jeunes et un soutien aux petits producteurs ruraux, (ii) un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité pour accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et (iii) un système de protection sociale qui renforce la résilience et la capacité productive des ménages pauvres et vulnérables.

17. Le Gouvernement compte promouvoir la création d'emplois durables. Dans cette dynamique, l'Agence Emploi Jeunes créée en décembre 2015, se chargera d'organiser l'action des différents acteurs et adressera toute la problématique de l'emploi en particulier celui des jeunes. Le Gouvernement compte également adapter les formations aux besoins du marché du travail à travers la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Cette réforme vise à (i) satisfaire la demande de formation technique et professionnelle, (ii) offrir des formations adaptées aux besoins de qualification exprimés par le marché du travail, (iii) renforcer le partenariat école et entreprise, (iv) assurer les conditions d'une insertion durable des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de précarité, (v) mettre en place un mécanisme de certification des compétences, en concertation avec les milieux professionnels, et (vi) promouvoir une gouvernance efficace et efficiente du système de Formation Technique et Professionnelle (FTP), en privilégiant l'autonomie et la responsabilité des structures d'enseignement et de formation.

18. Le Gouvernement veillera à la réduction des inégalités entre les couches sociales et à l'amélioration de l'Indice de Développement Humain (IDH). Il continuera le déploiement de sa politique de Couverture Maladie Universelle (CMU). Ainsi, la phase d'enrôlement débutée en 2015, devrait s'étendre sur 7 ans. Elle est accompagnée par la mise en œuvre d'un projet pilote en 2017 pour s'assurer de l'efficacité du système. Afin d'en garantir la pérennité et la viabilité, le Gouvernement veillera à la solidité financière du système et à sa gestion rigoureuse. Pour la qualité des prestations médicales, un accent particulier sera porté sur la mise à niveau et l'extension des centres de santé et du plateau technique. Cette couverture devrait participer à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et à la réduction de la mortalité infantile. En outre, il poursuivra sa politique d'accès à une éducation pour tous, un logement décent, une énergie propre, une eau potable et un cadre de vie salubre. Dans ce cadre, des efforts seront poursuivis pour renforcer les dépenses pro-pauvres et améliorer les revenus des producteurs agricoles, à travers un prix rémunérateur et une optimisation du rendement des produits. Les projets en cours pour accroître l'inclusion financière devraient également contribuer à assurer une croissance plus inclusive.

C. Objectifs du Programme 2016-2019

19. L'objectif principal du programme économique et financier 2016-2019 soutenu par la FEC et MEDC est d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation des objectifs du PND 2016-2020 et dans la mise en œuvre de politiques structurelles de grande ampleur. Le taux de croissance annuel moyen projeté est d'environ 8,8% sur la période 2016-2019 sous l'effet de la mise en œuvre de certains grands projets dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'énergie, des infrastructures et du tourisme. Le Gouvernement poursuivra également les réformes structurelles

pour consolider les bases de la bonne gouvernance mises en place de 2012 à 2015, pour développer le secteur financier et rendre davantage attractif l'environnement des affaires.

20. Pendant la période du programme, les équilibres internes et externes seront préservés.

- Le déficit du solde budgétaire s'établirait à 4,0% du PIB en 2016 puis serait réduit progressivement pour atteindre 3,0% du PIB en 2019.
- L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire.
- Le déficit du compte courant extérieur serait maîtrisé en dessous de 3% du PIB sur la période 2016-2019, en dépit de la hausse des importations des biens intermédiaires et d'équipement en soutien à l'investissement. Toutefois, le solde global ressortirait excédentaire sur la période, grâce notamment aux investissements directs étrangers.

21. En vue d'atteindre les objectifs du PND, le programme économique et financier soutenu par la FEC/MEDC, s'articulera autour des piliers suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers le maintien de la soutenabilité de la dette, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques, (iii) le développement du secteur privé, (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier, et (v) le renforcement de l'appareil statistique.

D. Préserver les marges de manœuvre budgétaire et poursuivre les investissements dans les secteurs prioritaires

22. Dans le contexte mondial du resserrement des financements internationaux et du ralentissement de la croissance mondiale, la politique budgétaire sur la période 2016-2019 visera à préserver les marges de manœuvre budgétaire tout en poursuivant les investissements structurants notamment dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux conformément au PND 2016-2020. En effet, les perspectives budgétaires sont exposées à certains aléas négatifs. Au plan extérieur, il s'agit du resserrement à terme des conditions financières internationales et du ralentissement de la croissance mondiale et de son impact sur les recettes d'exportation malgré les termes de l'échange positifs et des bons résultats obtenus lors du groupe consultatif pour le financement du PND. Au niveau intérieur, il s'agit de la situation financière de certaines entreprises publiques, des risques liés aux recours accrus aux PPP et de la sécheresse. Parallèlement, la consolidation d'une croissance économique forte et inclusive nécessite la poursuite des efforts du Gouvernement visant à (i) remédier aux goulots d'étranglement en matière d'infrastructures dans les domaines du transport, de la communication, de l'énergie et l'agriculture, (ii) accroître les dépenses sociales pour notamment renforcer le capital humain, réduire la pauvreté et prévenir les pandémies, et (iii) maintenir la situation sécuritaire.

Dans ce contexte, l'accent sera mis sur l'accroissement des recettes fiscales à travers la poursuite des efforts d'amélioration de l'efficacité des administrations fiscale et douanière, une rationalisation des exonérations, ainsi que la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes. Les objectifs budgétaires à moyen terme, basés sur la programmation financière du programme, sont notamment les suivants :

- faire passer le taux de pression fiscale de 15,7% du PIB en 2015 à 17,1% du PIB en 2019.
- faire passer le taux d'investissement public de 6,6% du PIB en 2015 à 7,4% en 2016 puis 8,7% en 2019.
- faire passer les dépenses pro-pauvres de 9,4% du PIB en 2015 à 9,5% en 2016 et 2017.

- réduire progressivement le niveau de déficit budgétaire de 4,0% du PIB en 2016 à la norme communautaire de 3,0% du PIB en 2019.

23. Pour 2016, le déficit budgétaire projeté est revu à la hausse pour prendre en compte les dépenses supplémentaires, notamment en matière de sécurité. Les recettes fiscales s'afficheraient à 3 318,2 milliards de FCFA en hausse de 12,3% par rapport à 2015. Les investissements, en faveur de l'amélioration du cadre de vie des populations et du renforcement des bases de la croissance économique, se chiffrent à 1 547,1 milliards de FCFA en hausse de 24,0% par rapport à 2015. Les investissements supplémentaires sont destinés principalement aux dépenses sécuritaires et à la lutte contre le terrorisme et au renforcement des infrastructures dans l'éducation de base pour répondre à l'exigence de l'école pour tous. La part du financement des projets sur concours extérieurs est prévue à 484,6 milliards de FCFA représentant 30,9% du financement global. Ainsi, les soldes primaire et global devraient s'établir respectivement à -812,1 milliards de FCFA et -834,5 milliards de FCFA (soit -3,9% du PIB et -4,0% du PIB). En outre, le montant des dépenses pro-pauvres serait de 1 998,5 milliards de FCFA contre 1 770,2 milliards de FCFA en 2015. Ces dépenses qui évoluent de 12,9% par rapport à 2015, représentent 9,5% du PIB et couvrent les différents secteurs de la vie sociale.

24. Les réformes seront entreprises pour élargir l'assiette et renforcer les administrations fiscale et douanière dans un contexte de resserrement des conditions financières internationales. Le taux de pression fiscale prévue à 16,7% du PIB en 2016 devrait atteindre 17,1% du PIB en 2019. Les actions et initiatives prévues pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières sont inscrites dans l'encadré 3.

Encadré 3 : Les réformes fiscale et douanière sur le moyen terme

Les réformes concernent entre autres l'élargissement de l'assiette, la simplification du dispositif fiscal et la modernisation des administrations fiscale et douanière.

Le Gouvernement entend mener une étude d'évaluation du Code des investissements, afin d'apprécier l'impact socio-économique des exonérations fiscales en vue de les rationaliser et de s'assurer de la pertinence des dispositions y figurant, en liaison avec les objectifs fixés dans le PND.

Parallèlement, les efforts de réformes entamés dans les administrations fiscale et douanière seront poursuivis pour continuer à améliorer leur rendement.

En matière de fiscalité intérieure, ces réformes portent sur :

La simplification du dispositif fiscal et l'élargissement de l'assiette par :

- la création de deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises (CME) pour renforcer le suivi des contribuables et la modification du seuil d'éligibilité auxdits centres, avec pour objectif à terme de couvrir le seuil d'assujettissement à la TVA et ;
- l'amélioration de l'évaluation de la dépense fiscale grâce notamment à l'assistance technique du FMI.

La modernisation de l'administration fiscale par :

- l'élaboration d'un nouveau schéma directeur informatique de la DGI ;
- la mise en place des télé-déclarations après le succès du formulaire unique ;
- l'informatisation du guichet unique de dépôt des états financiers ;
- la mise en œuvre graduelle des télépaiements et ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Livre Foncier Electronique.

En matière de fiscalité de porte, les réformes concernent :

- l'adoption d'un nouveau code des Douanes ;
- la poursuite de l'analyse des risques ;
- l'acquisition et le déploiement de nouveaux scanners aux frontières et ;
- la poursuite du renforcement des capacités de la lutte contre la fraude.

25. Le Gouvernement prendra des dispositions pour exécuter les dépenses de manière prudente. A cet effet, il appliquera de façon stricte la régulation budgétaire. Les réunions du Comité de trésorerie seront poursuivies, afin de procéder, grâce au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), aux ajustements nécessaires dans le cadre de la gestion budgétaire.

26. L'Etat compte privilégier autant que possible, les dépenses d'investissements publics structurants et les dépenses pro-pauvres. Ainsi, pour disposer d'une marge budgétaire suffisante, le Gouvernement envisage de continuer de rationaliser les dépenses de fonctionnement à travers le renforcement des contrôles sur les abonnements de l'Etat et la gestion efficiente des effectifs de la fonction publique. Le Gouvernement entend également réviser la stratégie de maîtrise de la masse salariale en tenant compte des orientations et du cadre macroéconomique du PND 2016-2020, afin de poursuivre la convergence vers la norme communautaire qui se situe à 35% des recettes fiscales. Il renforcera les actions visant la réhabilitation et la construction des infrastructures de base. Conformément à son objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2020, le Gouvernement continuera à privilégier les dépenses pro-pauvres en augmentant leur part dans le budget, notamment dans les domaines de l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise, l'agriculture vivrière et l'emploi. Il est disposé à recevoir les appuis des partenaires au développement notamment la Banque Mondiale dans ce cadre, tant en matière financière que technique dans la définition et le financement desdites dépenses. En outre, le Gouvernement envisage également de promouvoir l'agriculture vivrière, à travers la production de masse des cultures vivrières, et l'agro-industrie pour favoriser la création d'emplois et lutter contre la pauvreté.

27. Le Gouvernement compte poursuivre les réformes et la restructuration des entreprises du secteur public, en vue d'améliorer leur gestion et limiter les subventions et risques éventuels sur le Budget de l'Etat. Dans ce cadre :

- Le Gouvernement continuera de présenter en Conseil des Ministres le rapport annuel sur la situation économique et financière des entreprises du portefeuille de l'Etat et de l'annexer au projet de loi de finance portant budget de l'Etat.
- Le Gouvernement renforcera le suivi de la dette des entreprises publiques. Il continuera d'enrichir la base de données de la dette des entreprises publiques, en y intégrant les données du service de la dette de 12 entreprises avant fin juin 2017. Les données relatives à l'ensemble des entreprises concernées seront intégrées avant fin décembre 2017. Ce processus fera l'objet d'un suivi régulier, avec la production, à fin mars 2017, d'une note d'étape mettant notamment en exergue les progrès accomplis ainsi que les perspectives pour l'atteinte de l'objectif fixé à fin juin 2017. Conformément à cette progression, le Gouvernement produira, avant la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques du trimestre précédent. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de s'assurer de la stricte application de l'arrêté N°399/MPMB/DPP du 1^{er} juin 2015 portant fixation du seuil d'emprunt et de garanties des sociétés d'Etat.
- Les Comités d'audits mis en place par le Gouvernement au sein des Conseils d'Administration des entreprises continueront leurs activités pour permettre auxdits Conseils d'être plus efficaces dans leurs missions de contrôle et d'administration. La transmission systématique des procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration sera renforcée, afin de permettre d'alerter la tutelle financière à bonne date sur d'éventuels dysfonctionnements.
- Les entreprises du secteur énergie seront restructurées sur la base notamment des recommandations des audits de la SIR et de PETROCI.
 - Concernant PETROCI, la situation financière devrait s'améliorer en 2016 et le résultat net devrait ressortir en équilibre ou excédentaire, grâce au plan de

restructuration en cours. Le Gouvernement accordera une attention particulière au suivi dudit plan.

- S'agissant de la SIR, une amélioration des résultats d'exploitation a été enregistrée en lien avec l'accroissement de la demande nationale. La mise en œuvre des recommandations de l'audit réalisé en 2016 permettra de proposer un plan de restructuration de la dette, d'un montant de 368 milliards de FCFA, en vue d'atteindre l'équilibre financier à moyen terme. Dans ce cadre, le Gouvernement entend aider à la restructuration de la dette de la SIR qui reste un facteur majeur de dégradation de sa situation financière. En effet, le Gouvernement, à travers notamment l'octroi d'une garantie, apportera son appui à la SIR pour lever les ressources adéquates aux fins de cette restructuration. Il a adopté en octobre 2016 une communication en Conseil des Ministres relative à ladite restructuration. Le remboursement de cet emprunt sera adossé sur une part du soutien à la marge octroyé par l'Etat à la SIR. Ces informations seront entièrement retracées dans le Budget de l'Etat conformément aux procédures de finances publiques.
- Les mesures mises en œuvre dans le secteur électricité (voir encadré 4) devraient permettre un retour à l'équilibre à fin 2016 et contribuer à accroître l'offre d'électricité pour soutenir la dynamique de croissance, en dépit de la suspension de la hausse tarifaire de janvier 2016.
- La restructuration des entreprises publiques du secteur des transports va se poursuivre.
 - En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire, son développement va porter sur le renforcement de sa flotte pour atteindre une taille optimale en vue d'assurer sa rentabilité financière, conformément au nouveau business plan qui sera adopté à fin 2016. A échéance, la mise en œuvre de ce business plan, qui devrait intégrer notamment un désengagement progressif de l'Etat, permettra l'atteinte de l'équilibre financier. En outre, un rapport semestriel sur la situation financière de Air Côte d'Ivoire sera élaboré et transmis tous les 6 mois au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat.
 - S'agissant de la SOTRA, grâce à la mise en œuvre du plan de restructuration sur la période 2012-2015, la situation financière a été assainie. Conformément à son plan d'affaire, la société devrait renforcer sa situation financière et dégager des résultats bénéficiaires sur toute la période 2017-2025, grâce notamment à l'acquisition de nouveaux autobus et à l'exploitation de nouvelles lignes dédiées au transport intra communal (WIBUS).
- Dans le cadre du programme de privatisation, une liste de quinze (15) entreprises à privatiser a été adoptée par le Gouvernement en décembre 2012. Trois (03) entreprises ont été privatisées et le processus est en cours pour les autres.
- En vue d'améliorer la gestion des entreprises publiques, le Gouvernement a décidé le 15 juin 2016 en Conseil des Ministres d'établir les contrats de performance entre l'Etat et ces entreprises. Ces contrats permettront de définir, en cohérence avec le projet de chaque société et sur la base des orientations fixées au niveau gouvernemental, des objectifs de performances opérationnelles, techniques, économiques et financières à atteindre par les entreprises à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans. Cette opération commencera par une phase pilote sur 10 entreprises, qui s'achèvera en décembre 2016, avant un déploiement progressif du dispositif à compter de 2017.

Encadré 4 : Equilibre financier et développement du secteur électricité

Rétablissement de l'équilibre financier

La situation financière du secteur électricité s'améliore grâce à la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme, pour le développement et le rétablissement de l'équilibre financier, adoptée en novembre 2012.

En 2015, le solde d'exploitation ressort déficitaire de 39,9 milliards de FCFA contre une prévision de -53,3 milliards de FCFA, à la suite notamment des mesures d'ajustement tarifaire mises en œuvre à partir de juillet 2015 et d'une meilleure disponibilité du gaz qui a permis de réduire l'utilisation du HVO.

Le solde d'exploitation 2016 présenterait un équilibre qui sera consolidé dès 2017 et renforcé en 2018 et 2019. Les projections 2016-2019 intègrent notamment des ajustements tarifaires sur la période 2017-2019.

L'excédent du solde d'exploitation à partir de 2016 devrait contribuer au financement des projets d'augmentation de l'offre d'électricité et d'entretien du réseau, en vue de faire face à la demande intérieure et extérieure. Ces projets devraient permettre d'atteindre plus de 4000 MW en 2020 avec un mix énergétique de 34% en énergies renouvelables, 57% en thermique et 9% en charbon.

Pour la période 2016-2017, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

Au niveau de l'augmentation de l'offre

- Poursuite des projets de la filière charbon (développement d'un nouveau pôle de production d'électricité à San-Pedro avec 2 centrales à charbon de 700 MW chacune).
- Poursuite de l'hydro-électricité (achèvement du barrage de Soubré, développement des autres sites sur le Bandama, Sassandra, Cavally et Comoé).
- Intensification dans la production des énergies renouvelables (mise en œuvre des projets solaires, biomasse et petite hydroélectricité).
- Poursuite de la production de l'électricité de type thermique gaz par le développement des cycles combinés.
- Mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL).
Poursuite du projet de développement et d'exploration du gaz naturel local.

Concernant l'entretien des réseaux de transport et de distribution

- Mise en œuvre du projet de réhabilitation et de développement du réseau de transport et de distribution sur l'ensemble du territoire avec la construction de 13 nouveaux postes sources, de plus de 2000 km de lignes de transport, et l'extension et le renforcement de 14 postes sources existants.
- Mise en œuvre des projets identifiés dans les plans directeurs et notamment ceux inscrits au financement des bailleurs de fonds : BAD, BEI, BM et UE

28. Le Gouvernement entend appliquer les recommandations issues des différents audits sur les passifs et les marchés publics.

- Le Gouvernement a procédé à la budgétisation de l'ensemble des besoins depuis 2015. Il sera procédé à une évaluation de l'exécution desdites dotations, afin de s'assurer qu'aucun passif nouveau n'a été constitué sur la consommation de carburant. Il règlera également les instances de paiement des carburants des armées à l'égard de la PETROCI avant la fin de l'année 2016.
- Au titre de l'audit du stock des marchés en souffrance de 1993 à 2012, le Gouvernement exploitera les résultats en vue de leur traitement.

- Au titre des passifs de la période 2000-2010 portant sur un montant de 428 milliards de FCFA, le montant préliminaire validé s'élève à 184 milliards de FCFA. Ce résultat fera l'objet d'une décision du Gouvernement, qui permettra de déterminer le montant final à payer. Le Gouvernement élaborera et adoptera un plan d'apurement. Dans l'attente de son adoption, par précaution, un montant a été provisionné dans le budget de l'Etat 2017.

29. Le Gouvernement évaluera tous les projets financés sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP). Il s'agira d'adopter un mécanisme permettant d'inventorier et de surveiller tous les risques budgétaires explicites et implicites provenant des PPPs. De plus, le Gouvernement compte renforcer la capacité des Institutions de gestion de l'investissement public et renforcer le cadre légal relatif aux PPPs. Le Gouvernement entend bénéficier de l'assistance technique du FMI dans ce cadre en 2017.

30. Concernant la dette de l'administration centrale, les résultats de la dernière Analyse de Viabilité de la Dette extérieure confirment que la dynamique de la dette ivoirienne demeure soutenable, mais aussi que le risque de surendettement du pays reste modéré. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs. Cependant dans les tests de résistance, certains indicateurs relatifs à l'encours de la dette devraient dépasser leurs seuils respectifs en cas de choc extrême combiné. L'AVD montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, le taux de croissance, l'investissement direct étranger, et souligne la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

31. La politique budgétaire du Gouvernement sur la période triennale 2017-2019 sera marquée par la réduction progressive du déficit budgétaire global, pour atteindre la norme communautaire en 2019. Le projet de budget 2017 a été adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le mercredi 28 septembre 2016, et affiche un déficit budgétaire de 3,7% du PIB. Il a été transmis à l'Assemblée Nationale pour son adoption définitive. Le déficit budgétaire passerait ainsi de 4,0% du PIB en 2016 à 3,0% en 2019. Cette évolution est la résultante de l'effet combiné de l'optimisation du potentiel de recouvrement fiscal et de la maîtrise des dépenses. Au niveau des recettes, le Gouvernement optimisera les procédures de paiement de l'impôt, avec l'introduction des télépaiements, à savoir le paiement des impôts par virement bancaire et par mobile money. Il accentuera la lutte contre la fraude à travers le renforcement des systèmes d'information des administrations fiscale et douanière. En matière de politique fiscale, le Gouvernement entend entre autres, procéder à une étude du code des investissements, notamment en vue d'apprécier l'impact des exonérations fiscales sur le développement du tissu économique et les finances publiques ainsi que les conditions idoines permettant d'atteindre les objectifs de développement sectoriels, tels que définis dans le PND 2016-2020. En matière de dépenses, la politique budgétaire se traduira par la maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement à travers la recherche d'une plus grande efficacité des services. La masse salariale devrait continuer de diminuer en termes de poids par rapport aux recettes fiscales, en lien avec la stratégie de maîtrise qui sera par ailleurs révisée. L'accent continuera d'être mis sur les dépenses d'investissement, pour soutenir les politiques du Gouvernement notamment en matière d'éducation, de santé et pour satisfaire les besoins d'infrastructures sous-tendus par le maintien d'une forte croissance à long terme. Le Gouvernement entend dématérialiser de façon progressive le processus de passation des marchés publics en vue de réduire les coûts et délais, d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics ainsi que l'efficacité globale de l'exécution des dépenses d'investissement.

32. La politique d'endettement au cours du programme 2016-2019 visera à faire baisser le ratio de dette publique totale-PIB en valeur actuelle (VA), de façon à réduire le risque de surendettement et renforcer la résistance aux chocs extérieurs. Elle veillera en particulier dans le plan d'emprunt à :

- limiter les vulnérabilités de la dette et à éviter une accumulation excessive d'emprunts

arrivant à échéance au milieu des années 2020, tout en tenant compte également des risques éventuels de refinancement et de change ;

- mobiliser les ressources sur les marchés financiers internationaux et à prendre en compte les éventuelles volatilités des marchés, et la détérioration des conditions de prêt ;
- élargir la base des créanciers nationaux et régionaux et la diversifier notamment par l'émission des obligations Sukuk, en travaillant avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire.

33. Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion de la dette. Un plan triennal 2016-2018 de renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique, actuellement en cours de reorganisation en front office, middle office et back office, sera finalisé. Il devrait bénéficier de l'appui technique et financier de la BAD, du FMI et de la BADEA. Ce plan cible les principaux axes de formation que sont l'analyse et la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes. Par ailleurs, les projets de textes relatifs au cadre juridique de la dette et les procédures du Comité National de la Dette Publique sont en cours de finalisation. Ils concernent notamment la saisine et le fonctionnement du CNDP, ainsi que des textes portant sur l'approbation des emprunts et l'émission de garanties publiques.

34. Le Gouvernement continuera d'améliorer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Il adoptera un projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique. Par ailleurs, après l'adoption dudit projet de loi par l'Assemblée Nationale, plusieurs décrets d'application de la loi susmentionnée seront pris, notamment celui relatif à la saisine du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

35. Le Gouvernement entend préserver la bonne qualité de sa signature et la bonne perception de la Côte d'Ivoire par les investisseurs. Il compte profiter des acquis réalisés en termes de réorganisation de la Direction de la Dette en front, middle et back office et d'élaboration du manuel de procédures du CNDP. Pour y parvenir, le Gouvernement envisage de :

- renforcer les capacités du CNDP et de la Direction de la Dette Publique ;
- assurer une gestion active de la trésorerie de l'Etat ;
- poursuivre l'amélioration de la communication avec le marché ; et
- élargir le suivi de la dette à l'ensemble du secteur public. Dans ce cadre, le Gouvernement complètera la base de données relative à la dette des entités publiques et sociétés à participation financière publique majoritaire en y intégrant le service de la dette. A moyen terme, l'interconnexion entre le Système de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SIGADE) sera réalisée afin de disposer d'informations fiables en temps réel.

E. Renforcer la gestion des finances publiques

36. Le Gouvernement continuera la modernisation des modes de pilotage et de gestion des finances publiques. A cet égard, il entend poursuivre (i) la prise des textes d'application de la Loi Organique portant Loi de Finances, (ii) la finalisation de la Charte de gestion des Programmes, (iii) la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire, (iv) l'amélioration de la pratique du plan d'engagement des dépenses budgétaires en cohérence avec les plans de passation des marchés

publics et articulé avec le plan de trésorerie tout en poursuivant la réduction du recours aux procédures exceptionnelles de dépenses, (v) la formation des acteurs centraux et déconcentrés de la dépense publique sur le nouveau système de gestion des finances publiques et plus particulièrement sur les CDMT et les Budgets Programmes, avec le démarrage de la phase pilote sur cinq Ministères, et (vi) le renforcement des capacités des comités sectoriels CDMT à l'élaboration des outils de performance. Par ailleurs, il compte poursuivre l'amélioration de la qualité et la transparence de l'information budgétaire et comptable à travers les communications en Conseil des Ministres sur l'exécution budgétaire et les opérations de passation des marchés publics. Dans cette optique, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à garantir la qualité de la balance générale des comptes et notamment l'apurement des comptes d'imputation provisoire. Suite à la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire, il poursuivra le projet de mise en œuvre d'un système d'information intégrant de manière optimale les parties budgétaires et comptables de la chaîne de la dépense notamment procédant à l'interfaçage entre le SIGFIP et ASTER en décembre 2017. Il complètera la documentation budgétaire pour y faire apparaître les risques liés à la situation financière difficile de certaines entreprises publiques et ceux liés aux PPPs et prévoira dans un second temps la publication d'un rapport concernant la performance d'entreprises publiques qui sera annexé à la documentation budgétaire à partir de 2018.

37. Le Gouvernement compte renforcer la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) pour une meilleure transparence et une bonne gouvernance. Cette cellule a été créée au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) afin de faciliter et de renforcer la communication avec le secteur privé. Le Gouvernement reste convaincu qu'une meilleure dissémination de l'information sur le processus d'exécution budgétaire auprès des opérateurs devrait contribuer à éliminer la constitution de passifs extrabudgétaires. Les actions à mener concerneront :

- l'achèvement et la mise en œuvre effective du progiciel de gestion de la CELIOPE et la formation des agents et ;
- la poursuite de la stratégie de promotion et de vulgarisation des activités de la CELIOPE.

38. Le Gouvernement continuera l'amélioration du système de passation des marchés publics. A cet effet, il entend poursuivre (i) les actions de réduction des délais de passation des marchés publics, (ii) la mise en place des cellules de passation des marchés publics auprès des ministères techniques et autres structures assujetties au Code des marchés publics et (iii) la transposition des directives relatives à la Maitrise d'Ouvrage Délégués et aux Délégations de Services Publics. Le Gouvernement s'engage par ailleurs à limiter les contrats de préfinancement conformément aux dispositions du code des marchés publics.

39. Dans la perspective de l'élaboration du TOFE selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001, après la finalisation du cadre minimum, il est envisagé l'élargissement du champ en 2017. A cet effet, conformément au chronogramme adopté pour les travaux du Comité TOFE, la transcription des opérations financières de l'Administration centrale selon le MSFP 2001 sera effective, avant décembre 2016 et les entités extrabudgétaires y seront intégrées pour mi-2017. Les actions seront également poursuivies, en vue de la conformité du format des données transmises par les établissements publics nationaux (EPN) et les institutions de sécurités sociales. Le champ de couverture sera ensuite progressivement élargi aux autres unités de l'administration publique avant la fin de l'année 2018.

40. La gestion de la trésorerie sera davantage modernisée et optimisée avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). A l'issue de la phase pilote entamée en 2015, dont l'achèvement est prévu en juin 2017, le programme de clôture des comptes sera accéléré et une mise à jour de l'inventaire des comptes ouverts dans les banques commerciales sera mené. Le CUT sera progressivement opérationnel d'ici à fin 2018. Le CUT contribuera à assurer une gestion active de la trésorerie de l'Etat.

F. Renforcer l'environnement des affaires et développer le secteur privé

41. Le Gouvernement entend accroître de manière significative la contribution du secteur industriel dans la création de richesses et d'emplois. Cette industrialisation nécessite un approfondissement des problématiques liées à l'amélioration continue de l'environnement des affaires, au renforcement de la compétitivité et au développement de partenariat.

42. Partant des acquis en matière de réforme 'Doing Business', le Gouvernement continuera ses efforts pour améliorer l'environnement des affaires (Encadré 5). Par ailleurs, les actions de la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance dans la vie publique seront renforcées par la lutte intensive contre la corruption et le contrôle de la commande publique. Les principales actions prévues visent : (i) la promotion de l'intégrité publique, de la transparence et de la redevabilité et (ii) le renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques (agriculture, pétrole, mines, éducation et santé).

Encadré 5 : Réformes pour l'amélioration du climat des affaires en 2016 et 2017.

La Côte d'Ivoire poursuit la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'environnement des affaires, « Focus Doing Business ». De façon spécifique, les actions, non exhaustives suivantes seront réalisées sur la période 2016-2017 :

Création d'entreprise

- Mettre en place un identifiant unique pour l'immatriculation des entreprises en Côte d'Ivoire.
- Réaliser la création d'entreprise en ligne en Côte d'Ivoire.
- Mettre en ligne les informations portant sur les formalités d'obtention des licences et permis d'affaires.
- Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique.
- Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrèments, certificats, autorisations).

Permis de construire

- Mettre en ligne toutes les informations relatives au Permis de construire.
- Améliorer les performances de la Côte d'Ivoire en matière de délivrance de permis de construire.

Commerce frontalier

- Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur Commerce Transfrontalier.
- Étendre le champ d'application de la médiation judiciaire et conventionnelle à la résolution des litiges fonciers.

Exécution des contrats

- Réduire de 350 à 200 jours les délais d'exécution des décisions de justice.
- Réduire les coûts d'accès à la justice.

43. Le Gouvernement continuera de contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur privé par la réduction des coûts des facteurs:

- Le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, transport et énergie) se poursuivra pour accompagner la politique d'industrialisation.
- La mise en place de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) contribuera à accélérer la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon ainsi que l'aménagement de celle de PK24.
- La construction de nouvelles zones industrielles est prévue dans les différentes régions dans le cadre du développement de pôles économiques compétitifs.

- Le Gouvernement continuera de promouvoir le cadre de dialogue Etat-Secteur privé à travers le renforcement du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé CCESP.

44. Le Gouvernement compte densifier le secteur des PME/ PMI et le rendre plus moderne, afin de créer plus d'emplois pour la jeunesse. L'éclosion de ce tissu de petites et moyennes entreprises passera notamment par la mise en œuvre du programme de développement des PME (programme Phoenix). Par ailleurs, l'accès des PME à la commande publique sera amélioré avec l'application des nouvelles mesures prises par le Gouvernement sur la commande publique, notamment pour l'accès au financement et aux marchés publics.

G. Développer le secteur financier et l'inclusion financière

45. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) pour favoriser l'assainissement et le développement de ce secteur et améliorer l'inclusion financière. Concernant l'assainissement, le Gouvernement accélérera le redimensionnement du secteur bancaire public en vue de créer un pôle performant, capable d'accompagner ses politiques sectorielles, et qui soit conforme à sa volonté de désengagement du secteur productif. Les réformes concerneront également le renforcement de la supervision du secteur des assurances ainsi que la transparence et la disponibilité des informations financières. S'agissant du développement du secteur, les efforts porteront sur le financement des PME et l'approfondissement du marché des capitaux. Enfin, le Gouvernement facilitera la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière pour renforcer la bancarisation et l'accès au crédit.

46. Le Gouvernement achèvera la mise en œuvre de sa stratégie de restructuration des banques publiques et continuera d'accompagner le renforcement de la solidité du secteur bancaire. Ainsi, sur les quatre (04) banques publiques du portefeuille, deux (02) seront privatisées et s'agissant des deux (02) autres, l'une sera restructurée et l'autre renforcée. Dans ce cadre, la dette titrisée de la dernière banque sera transformée en titre de marché négociable d'ici à décembre 2016. Concernant les banques à participation minoritaire de l'Etat, le Gouvernement s'assurera de leur introduction sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour participer au dynamisme de ce marché et leur favoriser un meilleur financement. Dans le cadre du renforcement de la solvabilité des banques, le Gouvernement veillera à assurer l'application de la décision de la BCEAO sur l'accroissement du minimum réglementaire de fonds propres d'ici à fin juin 2017. Il a transmis à la Commission bancaire pour avis le plan de restructuration de la CNCE et prendra en compte ses recommandations dans l'opérationnalisation dudit plan.

47. Le Gouvernement renforcera l'assainissement du secteur de la microfinance. Le Gouvernement a demandé le soutien de la Banque Mondiale à travers les initiatives FIRST (*Financial Sector Reform and Strengthening Initiative*) et FISF (*Financial Inclusion Support Framework*) dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Microfinance pour consolider la solidité du secteur des Institutions de Microfinance et renforcer la confiance des petits épargnants. Dans ce cadre, le plan de redressement de l'UNACOOPEC-CI sera poursuivi. Le Gouvernement continuera également d'encourager l'implantation de nouveaux acteurs et le développement des produits innovants, notamment dans les TIC avec le mobile money, afin de favoriser une meilleure inclusion financière des ménages.

48. Le Gouvernement compte asseoir un cadre réglementaire moderne favorisant une offre plus vaste et diversifiée des services financiers, tout en renforçant la protection des consommateurs. Concernant la diversification des services financiers, le Gouvernement veillera, en relation avec la BCEAO et l'ensemble des acteurs du secteur financier, à la pérennisation du Bureau d'Information et de Crédit (BIC). En outre, il continuera à stimuler l'activité du marché boursier régional et accroître sa liquidité, ainsi qu'à renforcer le rôle des assurances dans la mobilisation de l'épargne nationale. S'agissant de la protection des consommateurs, le Gouvernement procédera,

d'ici la fin de l'année 2016, à la mise en place d'un Observatoire de la Qualité des Services Financiers pour (i) favoriser la transparence et la comparabilité des services financiers, (ii) assurer une meilleure gestion des plaintes des utilisateurs des services financiers et (iii) renforcer l'éducation financière.

IV. RENFORCEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE

49. La production des statistiques et la publication des données économiques de qualité sont indispensables pour mieux informer les décideurs, les opérateurs de marché et le grand public. Dans ce cadre, le Gouvernement compte mettre en œuvre le Schéma Directeur de la statistique prévu dans le PND 2016-2020 avec l'appui de l'assistance du FMI et d'autres partenaires au développement. Les actions suivantes sont en cours d'exécution: (i) les comptes annuels définitifs de 2014 et provisoires de 2015 ont été finalisés et publiés en septembre 2016 ; (ii) continuer l'affinement des comptes trimestriels en vue de leur finalisation et publication après évaluation; (iii) migrer vers le SCN 2008; (iv) mettre en place un système permanent de statistiques agricoles ; et (v) mettre en œuvre le Système Général de Diffusion de données Amélioré (SGDD-a).

50. Le Gouvernement est déterminé à publier les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT). Un Projet Pluriannuel d'Assistance Technique (PPAT), appuyé par le FMI a permis de débiter les travaux sur les CNT. Pour s'assurer de la fiabilité, l'exhaustivité et la robustesse des indicateurs, le Gouvernement sollicite une mission d'évaluation à travers une assistance technique.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

51. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2016-2019 sera couvert. Les financements additionnels seront mobilisés sur le marché monétaire régional et auprès des partenaires extérieurs. Pour 2016, vu le resserrement des conditions financières internationales, les besoins de financement du budget seront exclusivement couverts par le recours aux marchés monétaire et financier sous régional, notamment par l'émission de la deuxième tranche du SUKUK en août 2016 et aux concours de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement, de l'Agence Française de Développement, et de l'Union Européenne. Le Gouvernement poursuivra sa dynamique de développement du marché de la dette publique sous régionale. Les Spécialistes en Valeurs du Trésor dont les activités ont démarré depuis le 1er mars 2016, participeront aux émissions de titres publics et aux placements des valeurs du Trésor, et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA.

52. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1&2). Ces critères et indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La première revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2016. Elle devrait être achevée au plus tard fin juin 2017. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples,

conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements et ;

- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), 2016-17 ^{1/}
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
	CP	RI	CP	RI	RI
A. Critères de performance					
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-839.5	-226.0	-458.9	-640.1	-842.2
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	684.2	89.2	340.3	491.8	547.7
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million) ^{2/}	762.9	---	1,534.1	---	2,046.6
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs					
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	3,318.2	876.6	1,855.5	2,719.8	3,711.8
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	197.7	44.8	97.9	145.9	194.9
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,998.5	516.8	1,093.0	1,593.2	2,216.8
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-25.0	-5.0	-10.0	-15.0	-25.0
Plancher pour le solde primaire de base	-327.5	0.3	-32.2	-93.5	30.8
Pour mémoire:					
Dons programme	147.6	14.8	73.8	118.1	147.6
Prêts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	105.6	39.1	84.1	117.3	195.5
Prêts projet	387.8	173.7	293.1	358.3	586.2
Appui budgétaire de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale	88.5	0.0	0.0	0.0	69.2

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

2/ Cumulatif à partir du 1er Juillet, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

Tableau2. Côte d'Ivoire: repères structurels(RS) pour 2016–17			
Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
Politique et administration fiscale			
Réaliser une étude du code des investissements	RS fin juin 2017	Optimiser le potentiel fiscal	Rapport d'étude
Créer deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises à Abidjan et abaisser le seuil de couverture des CME	RS fin juin 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Arrêté ministériel
Gestion de la dette publique			
Achever la réorganisation de la Direction de la dette sous la forme d'une structure en front-middle-et back-offices en 2016	RS fin décembre 2016	Améliorer la gestion de la dette publique	Arrêté de réorganisation
Renforcer la base de données de la dette des entreprises publiques en y intégrant le service de la dette de 12 entreprises	RS fin juin 2017	Améliorer la gestion de la dette publique	La base de données de suivi de la dette des entreprises publiques
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations	RS à partir de fin juin 2017	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017.	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Secteur financier			
Echanger les dettes titrisées détenues par la BNI en titres de marché.	RS fin décembre 2016	Améliorer le bilan de la BNI et ses liquidités	Rapport sur l'opération